

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA GUERRE CONTINUE

Voilà que de nouveau, sollicitée par cet effroyable et grandiose spectacle du Droit aux prises avec la Force, l'attention européenne se porte sur la guerre Sud-Africaine avec tout de passion et d'angoisse qu'au début des hostilités.

La proclamation sauvage de lord Kitchener n'a produit aucun résultat positif et l'échéance où ses prescriptions devaient être appliquées, coïncide tout justement avec plusieurs succès importants des armées républicaines.

Donc, au lieu de prendre fin, et avec un acharnement désespéré, la guerre continue.

Mais pendant ce temps quelle est l'attitude de cette grande nation anglaise si intéressante à tant de titres et si soucieuse pour elle-même du respect de toutes les libertés ?

Et d'abord qu'on ne la juge point trop sévèrement.

En Angleterre, comme presque partout ailleurs, il y a, en ces sortes de matières, deux politiques : celle qu'on voit et celle qu'on ne voit pas.

La première est à l'usage du peuple, gogo dont on a besoin pour lui faire payer de son argent et de son sang tous les frais de la guerre et de la casse. Elle consiste à le rendre dupe de sa générosité, à faire vibrer chez lui trois ou quatre grands sentiments vilainement exploités au profit de quelque sale besogne. On lui fait croire qu'il s'agit de l'honneur du pays, de la justice, de la liberté, de la défense du Droit, etc.

La seconde est celle qui n'entend point ce langage, qui suppute les profits financiers de l'entreprise : lancement d'affaires très diverses, exploitation de mines, constitution de sociétés.

Celle-là qui mène tout, qui décide de tout, est ignorée de tous, sauf des dirigeants et des intéressés, gens de Bourse et spéculateurs.

M. Chamberlain s'est merveilleusement entendu à jouer de la première pour mieux faire réussir la seconde.

Grâce au concours de la presse impérialiste, il a longuement et savamment agité l'opinion crédule du peuple Anglais avec la question des « uitlanders », l'obligation de sauvegarder, dans le sud de l'Afrique, l'égalité des races saxonne et hollandaise, et d'empêcher l'écrasement de l'une par l'autre.

Ce fut un formidable concert auquel répondit bientôt la clameur du pays et quand celui-ci fut chauffé à point, Chamberlain eut l'art suprême d'acculer le peuple boër à l'ultimatum dont on se souvient et de le mettre dans la nécessité d'attaquer pour mieux se défendre.

Le lapin avait commencé. C'était un coup de maître qui abasa complètement les Anglais, incapables désormais de discerner clairement où étaient les vrais coupables. de quel côté se trouvait la justice.

Aussi jusqu'ici la confiance anglaise, tenace dans l'erreur, a prêté un ferme appui à l'entreprise d'iniquité.

Malgré les protestations véritablement

héroïques des libéraux restés fidèles aux doctrines de Gladstone, les socialistes qui osèrent élever la voix, l'Angleterre s'est ruée avec une obstination patiente et têtue dans ce crime qu'elle ne comprend pas.

Cependant la résistance inlassable du peuple boër a permis à l'excitation des premiers temps de se calmer un peu.

Il semble à quelques jours de tressaillements que la notion de justice n'est pas complètement morte chez nos voisins d'outre-Manche.

La presse immonde de là-bas continue bien — et consciemment, elle, — son œuvre abominable ; aussi méprisable, aussi foneste à la grandeur de la patrie que pourrait l'être notre presse nationaliste si jamais la France se laissait guider par elle.

Le *Daily Mail* ce *Petit Journal* anglais, réclame chaque jour des « mesures plus rigoureuses » contre les « insurgés » boërs.

D'autres publient des notes où l'on propose « de mettre hors la loi tous les Boërs encore en campagne et d'instituer une série de *battues* militaires auxquelles la police et toutes les unités disponibles prendraient part ». « Nous verrions alors, ajoute-t-on, pour la première et dernière fois dans l'Afrique du Sud ce que signifie la *main de fer* de lord Kitchener. Il faut regarder la situation en face. Nous avons badiné trop longtemps avec elle. »

Mais c'est un symptôme significatif tout de même que M. Asquith, impérialiste presqu'autant que Chamberlain quoiqu'il se dise libéral, ait osé protester contre l'exil des chefs boërs, incriminer très vivement la façon dont la guerre est menée, la légèreté et la présomption du gouvernement.

C'est un symptôme significatif, non point tant parce que M. Asquith critique les détails d'une guerre dont il respecte le principe, mais surtout parce qu'assoiffé de popularité comme l'est ce personnage, il faut qu'il ait deviné au fond de l'âme anglaise une lassitude, un découragement et comme un détachement de son primitif désir d'extermination et de massacre.

L'opinion chancelle encore et balance entre sa fureur aveugle des débuts et ce besoin de paix qui commence à l'envahir. Mais les mouvements populaires, lents parfois à prendre forme et conscience d'eux-mêmes, à se dégager des premières indécisions, à s'affranchir des premières fausses hontes, deviennent bientôt irrésistibles quand une fois il se sont délibérément engagés dans une voie, quand un incident imprévu a déterminé tout à coup leur impulsion, d'abord hésitante.

C'est ce réveil qu'il faut espérer et que pronostique très probablement le discours de M. Asquith, trop habile à bien écouter d'où vient le vent, pour s'être engagé ainsi à la légère dans la voie de l'opposition.

D'ailleurs, n'est-ce pas là le seul espoir de tous les esprits désireux de justice, après la décision de la Cour d'arbitrage de la Haye, qui s'est déclarée incompétente pour examiner la plainte des Boërs.

Nous savons bien que la cour d'arbitrage ne peut obliger à comparaître devant elle un

justiciable qui s'y refuse comme le gouvernement anglais, et que, par conséquent, en l'absence de toute intervention amicale des puissances européennes pour amener la Grande-Bretagne à cette solution, il ne lui était guère possible de faire une autre réponse aux propositions boërs.

Mais pourquoi donc l'Europe se désintéresse-t-elle si complètement d'une institution qu'elle a créée et pourquoi nous faire entrevoir de telles espérances de paix et de justice quand on est décidé à laisser quand même se déchaîner les horreurs de la guerre.

Emile LAPORTE

## EN CHINE

Le retour de la cour

Les nouvelles de Si-N'-Gan-Fou annoncent que la cour se prépare à partir pour Pékin le 6 courant, ou très peu de jours après cette date. Elle formera une caravane de plusieurs milliers de personnes et de 1,200 voitures. Les fonctionnaires des villes qu'elle traversera s'occupent de lui préparer des approvisionnement et de décorer les palais provisoires dans lesquels la cour s'arrêtera en route.

Des impôts spéciaux sont perçus en ce moment dans diverses localités déjà dévastées par les bandes. Le mouvement réformiste en Chine a aujourd'hui beaucoup plus de prise dans les classes supérieures qu'il n'en a jamais eu.

Le prince Sou, nommé récemment gouverneur des octrois à Pékin, emploi qui rapportait jusque-là cent mille taëls par an à son titulaire, déclare qu'il versera désormais tout le produit de l'octroi au Trésor. Il demande à l'empereur, en échange, des appointements convenables. Les employés d'octroi regardent d'un mauvais œil cette nouvelle combinaison et le prince a été menacé de mort.

Les journaux rapportent que plusieurs eunuques de la cour ont été décapités pour avoir extorqué de l'argent aux populations.

## Au Transvaal

Les plaintes de Kitchener

Le *Daily Mail* dit que lord Kitchener vient d'envoyer des nouvelles au sujet des yeomens arrivés dans l'Afrique du Sud, qui sont atteints de maladies organiques les rendant impropres à faire campagne. Lord Kitchener se plaint des pertes d'argent et d'ennuis considérables causés par la négligence des fonctionnaires responsables de cet état de choses. Déjà, depuis quelques semaines, plus de trois cents yeomens ont été renvoyés en Angleterre comme impropres au service.

Un message

Le petit-fils du président Krüger est arrivé à Flessingue, porteur de dépêches importantes émanant du général Botha et de M. Schalk-Burger.

Un certain nombre de ces documents se rapportent à la correspondance échangée entre lord Kitchener et M. Schalk-Burger. Il y a également des plans de campagne des Boers pendant l'été.

Le messager a déclaré que jamais la situation des Boers n'avait été aussi satisfaisante.

## INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Nous avons annoncé que le gouvernement avait l'intention de convoquer les Chambres pour le 22 octobre courant.

Quelques journaux prétendent qu'il serait question de reporter au 5 novembre la date d'ouverture de la session. La *Dépêche* affirme que ce bruit est dénué de fondement. Les raisons qui ont déterminé le gouvernement à choisir la date du 22 octobre subsistent entièrement. Elles sont, en effet, tirées de la nécessité d'assurer le vote définitif du budget de la législature.

On sait que les pouvoirs de la Chambre actuelle prennent fin le 31 mai 1902. Les élections générales se feront le premier dimanche de mai, conformément à ce qui a eu lieu en 1893. Elles seront précédées des vacances de Pâques, et, d'autre part, la nécessité de réserver une durée suffisante à la période électorale forcerait la Chambre à se séparer définitivement dans la première quinzaine de mars.

Dans ces conditions, il faudra que le budget soit voté avant le 31 décembre prochain pour que la nouvelle législature se trouve, à son arrivée, en présence d'une situation financière normale.

En fixant au 22 octobre la reprise des travaux parlementaires, le gouvernement est convaincu qu'il donnera aux Chambres un délai suffisant pour arriver au vote du budget pour la fin de l'année actuelle.

Commission du Budget

La commission du budget s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Mesureur.

Au début de la séance, elle a examiné les chapitres des dépenses militaires des colonies, qui avaient été réservés sur la proposition du rapporteur, elle a réalisé sur plusieurs de ces chapitres d'importantes économies. Elle a entendu ensuite le ministre des colonies, qui a combattu certaines réductions qui avaient été adoptées, notamment en ce qui concerne les subventions aux colonies. La commission du budget a maintenu ses précédentes décisions.

M. Dubief, rapporteur du budget des affaires étrangères, a ensuite présenté ses observations sur les chapitres réservés de ce budget. La commission a réduit d'une somme de 16,000 fr. le crédit affecté au traitement de disponibilité.

Une importante discussion s'est élevée sur les subventions à allouer aux missions dans le Levant ; il a été décidé que tout établissement ayant un caractère religieux en serait dorénavant privé.

Les Congrégations

Le ministre de l'intérieur a fait le relevé des congrégations qui, à l'heure actuelle, ont demandé l'autorisation. Quelques demandes annoncées par télégramme ne sont pas encore parvenues : néanmoins, on peut considérer, à peu de chose près, comme définitif les chiffres ci-dessous :

64 congrégations d'hommes, représentant 2,001 établissements, et 532 congrégations de femmes, représentant 6,777 établissements, ont sollicité l'autorisation. Sur ces 596 congrégations, 448 seront soumises à l'autorisation législative — si le gouvernement naturellement le juge utile — et 148 à l'autorisation par décret rendu en Conseil d'Etat.

Les 448 congrégations soumises à l'autorisation législative comprennent 1,958 établissements d'hommes, et 1,791 de femmes. Les 148 soumises au décret rendu en Conseil d'Etat comprennent 43 établissements d'hommes, et 4,986 de femmes.



**A la Chancellerie**

A propos de la disgrâce du général Davout, le *Radical* dit, que ce n'est pas seulement l'incident de Lur-Saluces qui a amené le remplacement du général Davout. Depuis quelque temps, le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'insurgeait contre toutes les demandes du gouvernement, passant au-dessus du ministre de la justice dont il dépend. Le grand-chancelier avait adressé au Président de la République plusieurs lettres dont certaines étaient formulées sur un ton comminatoire que le gouvernement ne pouvait accepter. Des propositions pour la Légion d'honneur, envoyées par le ministre des affaires étrangères ne furent même pas examinées, le grand-chancelier les renvoya en déclarant que le conseil de l'ordre ne s'en occuperait que lorsqu'il aurait reçu satisfaction. Cette situation ne pouvait durer, le gouvernement devait prendre des mesures, le général Davout fut remplacé. Tout cela sera dit à la Chambre.

**Le conflit franco-turc**

La Porte n'a pas encore reçu la réponse de la France. On considère comme certain que sa proposition de règlement de la créance Lorando sera repoussée.

Il vient de surgir une nouvelle difficulté : le ministre des travaux publics refuse de permettre à la Société des quais de Constantinople de procéder à la délimitation des terrains contigus aux quais, sous prétexte qu'avant l'expiration du délai d'un an, réservé à la Porte pour le rachat possible des quais, la Société des quais ne doit rien faire, en exécution de la concession qui lui a été confirmée par l'iradé du 24 août, à la suite de l'intervention de M. Constans.

La position de la société se trouve donc être la même qu'avant cette intervention.

**Au Dahomey**

Les derniers renseignements parvenus au ministre des colonies sur la situation financière du Dahomey présentent cette colonie comme entrée dans une ère des plus florissantes.

**Aérostation**

Le Santos-Dumont n° 7 est en ce moment dans son hangar du parc de Saint-Cloud, et le gonflement a été commencé. L'arrimage de la nacelle, le réglage des suspentes, la pose de l'hélice et du gouvernail sont terminés. Un carburateur sans flotteur remplace l'ancien, qui occasionnait des ratés quand le ballon tanguait. Pour la même raison, le carter du moteur a été changé pour un carter à cloisons, assurant un graissage indépendant pour chaque cylindre. Les essais ont donné d'excellents résultats.

M. Santos-Dumont se propose, si le temps se met au beau, de recommencer ses expériences dimanche. Cette fois, il ne fera pas de voyage préliminaire, et mettra tout de suite le cap sur la tour Eiffel, après avoir convoqué la commission d'aérostation scientifique. C'est probablement dans l'après-midi que la nouvelle sortie du Santos-Dumont aura lieu, afin que le public parisien, qui sera attiré en foule ce jour-là aux courses de Longchamp, où se courra le Grand-Prix du Conseil municipal, puisse assister à ces intéressantes expériences.

Le hardi aéronaute a plein espoir dans le succès de cette épreuve.

**CHRONIQUE LOCALE**

**La loi sur les retraites ouvrières**

Dans sa séance du 2 juillet 1901, la Chambre ayant voté par 291 voix contre 221, la motion suivante :

« Le gouvernement est invité à consulter les associations professionnelles, patronales et ouvrières, commerciales ou agricoles légalement constituées, sur le projet de loi relatif aux retraites ouvrières. »

Le ministre de l'agriculture a demandé au syndicat de Limogne son avis motivé sur le projet de loi en question. Ce syndicat a répondu par l'envoi du rapport ci-dessous.

Le département du Lot se trouve dans des conditions économiques un peu spéciales, et telles que la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières présente pour lui un très grand intérêt.

Bien que placé dans la statistique générale de la France parmi les moins riches, ce département contient peu de pauvres, car les grandes fortunes y sont extrêmement rares. L'industrie et le commerce y sont également très peu développés, et par suite les ouvriers très rares.

L'opinion des Syndicats agricoles y représente donc bien l'opinion de l'immense majorité des habitants qui tous y vivent plus ou moins directement de l'exploitation du sol.

L'extrême morcellement de la propriété est cause que l'ouvrier agricole, purement ouvrier n'y existe point, car il lui serait matériellement impossible de subsister. Les paysans sont tous propriétaires, mais l'étendue de leurs biens est telle qu'ils n'emploient pour leur culture aucune main étrangère.

Tout au plus les enfants des plus pauvres familles passent-ils quelques années comme domestiques chez les plus riches ; mais ils reprennent généralement leur liberté au moment de leur mariage.

Les ménages qui ne possèdent rien s'établissent comme fermiers ou métayers.

Il résulte de cet état de choses que la loi sur les retraites ouvrières telle qu'elle nous est présentée, trouverait à peine à s'appliquer dans notre département, les ouvriers qui doivent en bénéficier n'y existant pas, et qu'elle laisse ainsi entièrement de côté une des parties les plus dignes d'intérêt de la population française. Il y a là une criante injustice.

Les petits propriétaires paysans du Lot sont en effet de véritables ouvriers et non des propriétaires. Leur genre de vie, leur force de travail, leur sobriété, leur puissance d'économie et surtout leur pauvreté les distinguent seuls des ouvriers de l'industrie, qui mènent en général une existence infiniment plus aisée et plus confortable que celle de la majorité de nos paysans.

Leur titre de propriétaires repose sur une confusion dont ils sont victimes. La terre, dans les conditions où ils la possèdent, étant pour eux un instrument de travail au même titre que leur charrue ou leur bêche, et non pas une propriété. La preuve c'est que ce soi-disant capital ne rapporte rien au paysan, et lui permet uniquement de récolter la valeur de ses journées de travail.

Cet instrument de travail n'a de particulier que le fait de payer de lourds impôts dont les autres sont exonérés.

Appliquer la loi actuelle sans changements, serait donc ajouter une injustice de plus à celles déjà si nombreuses qui frappent le paysan ; et elle contribuerait pour une grande part à accroître la dépopulation de nos campagnes.

Aux paysans que la loi laisse ainsi de côté, on doit joindre les petits détaillants dont le commerce est si peu étendu qu'ils vivent en réalité comme des ouvriers et doivent jouir des mêmes avantages qu'eux.

Il y aurait en outre de graves inconvénients à ce que le paysan soit obligé de placer ses économies sous la seule forme de rente viagère. Et cette objection peut aussi s'appliquer à plus d'un ouvrier de l'industrie.

La propriété est essentiellement moralisatrice ; si les délits et l'alcoolisme sont moins fréquents dans nos campagnes que dans les villes, si les principes d'ordre et d'économie y sont plus répandus, cela est dû en partie à ce que les propriétaires y sont plus nombreux.

Il peut en outre, pour un paysan, être bien plus avantageux d'employer ses économies à l'amélioration de son cheptel, de son matériel aratoire, à l'achat d'engrais, parfois même à arrondir sa propriété. Il est bizarre que la loi l'oblige à placer à 3 0/0 un capital qu'il peut placer, lui, à 6, 8 0/0 et peut-être plus, et à se procurer ainsi au lieu d'une rente viagère pour ses vieux jours, un capital transmissible à sa famille.

Il semble donc que le principe d'obligation paraisse peu applicable dans une foule de cas, à moins que la loi ne permette, dans certaines circonstances, à l'ouvrier qui aurait opéré des versements pendant quelques années de retirer ses économies ainsi accumulées, sous réserve d'en faire un bon emploi.

La centralisation des versements en une caisse unique administrée par l'Etat, présente de graves inconvénients à divers points de vue.

La première conséquence en sera la création d'une nouvelle armée de fonctionnaires qui accapareront le plus clair des revenus ; alors que les fonctionnaires sont déjà en nombre beaucoup trop élevé, et que leur situation matérielle est sensiblement au-dessus de celle du reste de la nation. Le paysan ne peut comparer sans tristesse les appointements des employés de l'Etat qu'il a sous les yeux et qui ne sont assujettis à aucun impôt, aux maigres ressources créées par son travail qui payent à l'Etat de lourdes redevances.

Il est incontestable que l'administration d'une caisse unique par l'Etat sera infiniment plus onéreuse, que ne le serait la création de caisses régionales gérées par les intéressés eux-mêmes sous le contrôle rigoureux de l'Etat, à peu près comme cela se passe en Allemagne.

L'énorme travail, les services considérables rendus, les capitaux réunis par les syndicats, les caisses d'assurances, de prêts, de secours mutuels, de retraites, etc, qui se sont créés dans le pays, et qui s'administrent si économiquement, montrent bien la supériorité de l'initiative privée stimulée et soutenue par l'Etat, sur l'Etat lui-même.

Le devoir de l'Etat est d'ailleurs de donner à l'initiative privée le plus grand nombre possible de moyens de s'exercer. Et ce devoir est en France, hélas ! plus impérieux que dans tout autre pays.

En outre il est vraiment bizarre d'entendre constamment déplorer l'extrême centralisation dont souffre la France, et de voir le Parle-

ment tendre à augmenter cette centralisation à toute occasion.

(A suivre.)

Dr AYMARD  
Président du syndicat agricole de Limogne.

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral en date du 3 octobre, Mme Rouquié, institutrice titulaire au Roc, est nommée institutrice adjointe à Vayrac.

**STAGIAIRES**

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'académie en date du 3 octobre 1901, ont été nommés les instituteurs et les institutrices stagiaires dont les noms suivent :

- MM. Fabre, de St-Denis-Martel (adjoint), au Roc ;
- Marcenac, de Bagnac (adjoint), à Figeac ;
- Grimal, de Viviers (Aveyron), à Bagnac (adjoint) ;
- Lagrèze, de Figeac (adjoint), à Sauliac ;
- Arènes, de Cajarc (adjoint), à Figeac (adjoint) ;
- Masbou, de Thédillac (adjoint), à Cajarc (adjoint) ;
- Chapou, de Lacabrette (Castelnau), à Thédillac (adjoint) ;
- Stivil, normalien, à Saint-Denis-Martel (adjoint).
- Mme Fabre, de Vayrac (adjointe), au Roc ;
- Mme Conlour, institutrice suppléante auxiliaire, à Lacabrette (Castelnau) ;
- Mlle Clary, débutante à Vidailles ;
- Mlle Iragne, de Nadaillac (le Roc), à Saint-Paul-de-Vern ;
- Mlle St-Chamant, d'Autoire, à (St-Céré), adjointe ;
- Mlle Deschamps, de Lacabrette, (Castelnau), à Lanzac.

**CAHORS**

**Contributions Indirectes**

Par arrêté préfectoral en date du 4 octobre, MM. Boisset et Bel, sont nommés surnuméraires des contributions indirectes dans le département du Lot.

**Brevet supérieur**

Les examens du brevet supérieur pour les garçons ont eu lieu hier et aujourd'hui.

5 candidats se sont présentés ; 2 ont été définitivement reçus ce sont : MM. Chapou et Stivil, anciens élèves de l'école normale de Cahors.

**Aviron Cadurcien**

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le lundi 7 octobre à 8 heures et demie du soir, au siège de la société (Café Tivoli).

**Ordre du jour :**

- Agrandissement du garage.
- Eulèvement des casiers particuliers.
- Présence indispensable.

**Avenir Cadurcien**

**Programme du 6 octobre 1901**

- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Allegro militaire              | Riccius.   |
| Tancredi (fantaisie)           | Rossini.   |
| Voix Roumaines (valse)         | Kessels.   |
| Anna Boléna (grande fantaisie) | Donizetti. |
| La grève des Musiciens         | Geng.      |
- Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

**Du 5 au 5 octobre 1901**

- Naissance**
- Marconnié, Firmin-Louis, aux Junies.
- Mariage**
- Douce, Léon, propriétaire cultivateur et Andrieu, Marie, dite Eugénie, s. p.
- Décès**
- Malgouyard, Marguerite, veuve Labie, 65 ans, s. p. boulevard Garabetta, 64.

**ASSURANCES**

**Compagnie Française « Le Phénix »**

Sur la demande de M. Bernard Séguy, agent général de la Compagnie Française « du Phénix », assurances contre l'incendie et sur la vie, le conseil d'administration de cette grande compagnie vient d'agréer M. Jean Séguy fils, comme associé de son père dans la direction de l'agence de Cahors.

**A LOUER**

A CAHORS

**GRANDE MAISON**

(Pièces vastes et bien distribuées)

**AVEC JARDIN**

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**Arrondissement de Cahors**

**MERCUÈS.** — *Un maire qui ne doute de rien !...* — M. le Maire de Mercuès est un maire quelque peu prétentieux qui se figure qu'il peut, dans sa commune, jouer au grand seigneur et agir à sa guise, sans souci aucun des lois applicables aux municipalités.

Une récente mésaventure a dû le convaincre qu'il ne suffit pas d'être maire de Mercuès pour pouvoir se soustraire aux prescriptions de la loi.

Voici : M. le Maire a, dans le conseil, deux hommes indépendants qui gênent son autoritarisme. Aussi a-t-il trouvé un moyen simple et commode de les évincer lorsqu'une question importante est à l'ordre du jour : Les convoquer de telle manière qu'ils ne puissent pas assister à la réunion !... Ce n'est pas plus malin que cela.

Précisons :  
Le 29 juin dernier, apprenant que M. Capy, conseiller municipal, venait de s'absenter de Mercuès pour ses affaires, le maire s'empressa de lui adresser une convocation — 1 heure après le départ !... — pour la réunion du conseil qui devait avoir lieu le lendemain, 30, à 8 heures.

Depuis plusieurs jours M. Capy retardait son départ pour être présent à cette séance — attendue — du conseil municipal, dans laquelle on devait discuter le budget ; n'ayant rien reçu le samedi soir à 3 heures, et bien certain qu'il ne pouvait y avoir séance le dimanche (1), il s'absenta.

Notre maire, prévenu, expédia illico au domicile de M. Capy la convocation pour le lendemain et dépêcha le garde champêtre auprès des autres conseillers pour les prévenir.

Tout se passa le mieux du monde, M. le Maire exposa son affaire, les conseillers opinèrent du bonnet et tout fut dit.

Mais notre maire a eu hier un réveil désagréable : il apprenait, en effet, que sur la protestation de MM. Capy et Lafage, conseillers municipaux, M. le Préfet venait d'annuler avec juste raison, la délibération municipale du 30 juin.

Pauvre Monsieur le Maire !  
Voilà qu'on s'avise de ne pas applaudir des deux mains à tous vos actes.

Où allons-nous, grands dieux !...  
En attendant il va falloir réunir à nouveau le conseil et tout ne se passera sans doute pas avec autant de calme.

(1) Art. 48 de la loi municipale du 5 avril 1884 : « Toute convocation est faite par le Maire.... affichée à la porte de la mairie et adressée par écrit et à domicile, trois jours francs au moins avant celui de la réunion. » En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Préfet ou le Sous-Préfet. »

**BELFORT.** — *Conférence agricole.* —

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique le dimanche 13 octobre, à la mairie de Belfort.

*Sujet de la conférence*

L'agriculture nouvelle.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Instruction publique.* — M. Rey, professeur d'anglais au collège de notre ville, vient d'être reçu avec le numéro 3, au concours du certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise des lycées et collèges.

*Instruction primaire.* — M. Marcenac, instituteur adjoint à Bagnac, est nommé en



la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Besombes en congé.  
M. Arènes, instituteur adjoint à Cajarc, est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Lagrèze, qui reçoit une autre destination.

**Finances.** — Notre compatriote, M. Caysac, fondé de pouvoirs à la recette particulière d'Ussel, est appelé, en la même qualité, à Figeac, en remplacement de M. Richou, appelé à Pamiers (Ariège).

**Bal.** — La jeunesse a décidé d'organiser une série de soirées dansantes. La première de ces soirées est fixée à dimanche 6 octobre. Elle aura lieu dans la grande salle de l'Eden, à l'issue du concert donné sur la place de la Raison, par la société musicale les Artisans réunis.

Le prix d'entrée est fixé à 0 fr. 50.

**AUTOIRE. — Accident.** — Le nommé François Mespoulié, âgé de vingt-sept ans, cultivateur à Autoire, était en train de décharger son fusil. On ne sait comment le coup partit, lui broyant la main gauche qui était appuyée sur le canon. Malgré les soins les plus dévoués qui lui sont donnés par son médecin, on croit que l'amputation de la main sera nécessaire.

**ASSIER. — Gendarmerie.** — Par décision récente du ministre de la guerre, M. Boozou, gendarme de la brigade d'Assier, est nommé brigadier à Lauzun (Lot-et-Garonne.)

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Vol de bois.** — Ces jours derniers, un vol de bois estimé à la somme de 30 fr. a été commis au préjudice du nommé Montconté, propriétaire à Payrignac.

Les auteurs de ce méfait seraient cinq ou six femmes, ménagères à Gourdon.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de notre ville.

**Dégâts causés par la grêle.** — Les dégâts causés par la grêle tombée à la suite du dernier orage qui a sévi sur notre contrée s'élèvent à la somme de 21,000 fr. pour les communes de Nozac et Rouffillac.

**VAYRAC. — Banquet démocratique.** — Nous sommes très heureux de pouvoir annoncer que sur la proposition de M. Granouillac, maire et conseiller d'arrondissement, les membres de la majorité républicaine de notre conseil municipal ont décidé d'organiser un grand banquet départemental, pour fêter le succès de M. Cocula à l'élection sénatoriale et celui de M. Malvy fils, à l'élection cantonale de Vayrac.

Nous sommes persuadés que tous les représentants du parti démocratique du Lot se feront un devoir d'assister à cette manifestation républicaine.

Ce banquet aura lieu le dimanche 20 courant à midi, à l'hôtel de ville.

La cotisation est fixée à trois francs et les inscriptions sont reçues au secrétariat de la mairie.

**— Adjudication.** — Le dimanche 27 octobre à 2 heures du soir, à la mairie de Vayrac, pardevant le maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, des matériaux composant la halle provisoire située place de la Révolution, en face l'école laïque de filles.

La dite vente, autorisée par M. le Préfet du Lot le 16 septembre 1901, aura lieu en deux lots sur les mises à prix de : 1<sup>er</sup> lot, 550 fr.; 2<sup>e</sup> lot, 450 fr. Il sera ensuite tenté une enchère générale dont la mise à prix sera fixée par la réunion du produit des enchères partielles. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie, où on peut en prendre connaissance tous les jours de deux heures à quatre heures du soir.

**SAINT-DENIS. — Fête.** — La charmante petite localité de Saint-Denis-près-Martel se prépare à recevoir ses visiteurs le dimanche 13 octobre prochain, et leur fait part du programme de la fête :

Samedi 12 octobre. — Annonce de la fête par la Fanfare quercinoise. A 11 h. tour de ville en musique. A 3 h., aubade au maire. A 5 h., rentrée triomphale faubourg Saint-Denis. A 7 h., grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 13 octobre. — A 5 h., réveil en fanfare suivie d'une salve d'artillerie. A 6 h., aubade à la municipalité. A 9 h., tour de ville en musique. A 11 h., grand banquet organisé par le comité de la fête. A 1 h., concours de grimaces. A 2 h., jeu du mât de cocagne, concours de beauté. A 3 h., grand bal. De 4 à 5 h., ascension du ballon le Santos-Dumont. De 5 h. à 6 h., brillante illumination. A 7 h., retraite aux flambeaux. A 9 h. feu d'artifice. De 10 h. à 11 h., continuation du bal, bataille de confetti.

Lundi 14 octobre. — A 7 h., réveil en musique. De 8 à 9 h., concert par la Fanfare. A 10 h., courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 5 fr.; 3<sup>e</sup> prix, une bouteille de liqueur 1<sup>re</sup> marque. A 1 h., courses aux ânes. De 2 à 3 h., jeux divers. A 3 h., bal. A 5 h., départ du splendide ballon le Cirius. A 6 h., retraite aux flambeaux et illuminations. A 9 h., clôture de la fête par un bal champêtre.

**BULLETIN FINANCIER**

L'ensemble de la cote est plus faible, le manque absolu d'affaires paraît être la cause de la baisse que nous avons à constater.

Nos rentes ont fléchi, le 3 0/0 à 100,95, le 3 1/2 0/0 à 101,87.

Cependant les actions des sociétés de crédit se montrent plutôt fermes.

Le Crédit Foncier reprend à 680, le Comptoir national d'escompte à 565, le Crédit Lyonnais a passé de 990 à 993, la Société Générale clôture à 610 ex-coupon.

Parmi les chemins français, le Lyon à 1.620

n'a pas varié, le Nord finit à 2.026, l'Orléans à 1.612 ex-coupon.

Le Suez se traite à 3.700.

Les fonds étrangers clôturent l'Extérieure à 70,20 ex-coupon, l'Italien à 99,25, le Portugais à 25,70, le Russe 3 0/0 1891 à 83,75 coupon détaché.

Le Serbe 4 0/0 Unifié cote 66,55.

Le Turc D vaut 23,72 et la Banque Ottomane 519.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

**LYCÉE GAMBETTA DE CAHORS**

Le public est prévenu que le Samedi 19 Octobre 1901, il sera procédé à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour l'année 1902.

- PAIN
- VIANDE
- VIN
- ÉPICERIE
- BOIS DE CHAUFFAGE
- HOUILLE
- BLANCHISSAGE
- LIVRES
- PAPETERIE
- ŒUFS

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions établies sur papier timbré de 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat, le vendredi 18 octobre, avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat, le dimanche 13 octobre avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer leur cautionnement entre les mains de M. l'Economat; ce cautionnement, dont le récépissé doit accompagner la soumission, sera remboursé aussitôt après l'adjudication aux soumissionnaires évincés.

Cahors le 19 septembre 1901.

Le proviseur du Lycée.  
Edouard ROBERT.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie.  
MAURELLET.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, délivre des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés de ou pour Paris pour toute gare du réseau distante de Paris d'au moins 125 kilom. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut en pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1<sup>er</sup> Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1<sup>er</sup> Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

**MARCHÉS**

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1635	1635	0,94 à 1,60	
Vaches.	663	663	0,84 à 1,56	
Taureaux.	187	187	0,84 à 1,26	
Veaux.	1829	1409	1,10 à 1,85	
Moutons.	16250	15000	1,38 à 2,04	
Porcs.	4940	4940	1,00 à 1,36	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	224	179	73 à 75	
Vaches.	85	41	60 à 65	
Moutons.	422	372	85 à 88	
Porcs.	1646	1240	53 à 55	

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Vend.	+ 18,5	+ 13	766	Pluie
5 Sam.	+ 18	+ 13	765	Couvert Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable. — vers le beau  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

LE

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

XIV

Geneviève ne tarda pas à recueillir le fruit de ces bienfaisantes distractions. Le charme de cette belle nature, le calme de ces imposantes solitudes apaisèrent l'agitation de son âme troublée; elle retrouva la résignation aux souffrances que la vie impose et qu'elle avait perdue.

XV

Parmi les environs de Bagnères-de-Luchon, la vallée de Larboust devint la promenade préférée de Geneviève. Cette vallée, remarquable par la beauté de ses pâturages couverts de nombreux troupeaux, n'attirait que de rares promeneurs.

Ce paysage pastoral était moins apprécié que les sites agrestes et sauvages de la montagne. Pourtant, à l'extrémité de la riante vallée, s'élevait le village d'Oo qu'un rempart de hautes montagnes semble isoler du reste du monde habité.

Ce village pittoresque devint le but des promenades de Geneviève. Jamais la présence

d'aucun touriste ne vint la troubler; ce coin du monde lui appartenait bien tout entier, car, pour elle, les pâtres gardant leurs troupeaux faisaient partie du paysage.

— Combien, se disait Geneviève, l'existence uniforme et douce de ce peuple pasteur doit être exempte de certaines souffrances. Leurs desirs sont bornés et faciles à satisfaire; leurs pensées, leurs sentiments ne sont point surexcités par le travail de l'imagination.

En les douant ainsi de bonheur et de paix, Geneviève était bien près d'envier ces êtres rustiques à peine effleurés par la civilisation. Elle oubliait que la plus humble créature comme la plus élevée, doit subir la loi suprême de la douleur. Un événement inattendu vint modifier son jugement et détruire ses illusions.

Rentrant un jour de la promenade, le char de Geneviève venait à peine de quitter le village d'Oo pour s'engager dans la vallée de Larboust, que des clameurs et des cris attirèrent soudain son attention; des bergers abandonnant leurs troupeaux se dirigeaient en toute hâte vers la rivière du Go qui descend la vallée jusqu'à Bagnères. Frappée par un bruit et une agitation aussi inusités dans ces lieux toujours paisibles, Geneviève voulut en connaître la cause. Parmi ces cris, il lui sembla distinguer des appels de détresse; elle fit arrêter le char et dit au rustique conducteur de l'attendre.

— Restez, Anna, dit-elle à la bonne qui voulait la suivre, occupez-vous de Juliette, je reviens à l'instant.

Franchissant rapidement la distance qui la séparait de la rive où s'agitait un groupe assez nombreux :

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle avec l'accent du plus vif intérêt.

— Hélas ! madame ! répondirent dix voix à la fois. Ne le voyez-vous point ? ajoutèrent deux femmes éplorées. Tenez, regardez-là, notre pauvre Claudie, la voilà, noyée par sa volonté et morte pour toujours, comme elle l'a voulu, la pauvre insensée !

Geneviève aperçut alors un corps inerte étendu sur la berge. C'était une jeune fille dont la pâleur livide n'altérerait pas la beauté. Ses yeux noirs, largement ouverts, semblaient fixés sur le ciel. Ses vêtements clairs et légers, ruisselants d'eau, plaqués sur son corps, en dessinaient la grâce et la jeunesse. On eût dit une blanche statue couchée sur un tombeau.

— Vous la laissez donc sans secours ? dit Geneviève surprise et indignée. Depuis combien de temps est-elle hors de l'eau ? Qu'a-t-on fait ? Quels soins lui a-t-on donnés ?

— Hé ! madame, quels soins voulez-vous qu'on donne à une morte ? dit une femme avec une certaine aigreur.

— Ah ! dit Geneviève, qui ose affirmer qu'il n'y a plus d'espoir ? Essayons, essayons encore. Et avec autorité, se tournant vers la foule : Eloignez-vous, dit-elle, il y a ici trop de monde inutile; puis, s'adressant à quelques femmes : Restez ici, aidez-moi.

Penchée sur la jeune fille, Geneviève se livre au plus attentif examen.

— Que quelqu'un se procure un cheval et qu'on aille à Bagnères chercher le médecin. Un homme appuyé contre un arbre, sur la route, avait entendu.

— J'y vas, dit-il en s'éloignant à grands pas.

— C'est le père à Claudie, dit tout bas une vieille femme. Hélas ! madame, il peut bien la pleurer, car c'est lui qui l'a poussée à la mort. Oui, ça c'est sûr.

Tout entière à sa tâche, Geneviève laissa passer ces paroles sans les entendre. Restée seule avec quelques femmes, elle débarrassa la jeune fille de ses vêtements mouillés, se servant de ceux dont chacune des assistantes se dépouillait pour la couvrir. Ayant ensuite abrité la tête de la malheureuse, elle exposa son corps aux rayons brûlants du soleil, puis elle pratiqua des frictions énergiques sur les membres glacés.

— Ah ! oui, ma bonne dame, vous le voyez, rien n'y fait. Allez, la mort, c'est la mort !

Sans se lasser, Geneviève redoublait d'ardeur et d'énergie. Une force nerveuse, peu en rapport avec la délicatesse de sa personne la soutenait. Son exemple et sa confiance finirent par se communiquer aux personnes qui l'entouraient.

— Il ne faut pas se décourager, leur disait-elle; on peut ramener à la vie, au bout de plusieurs heures, des noyés dont la mort paraît certaine.

(A suivre).



SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIII

L'ÉPREUVE DU FEU

Il sauta sur ses pieds et l'examina d'un regard suppliant, un regard que Venetia supporta sans sourciller, mais auquel ses yeux répondirent par la même expression franche et confiante avec laquelle elle avait affirmé sa confiance dans l'innocence de Cecil.

— S'il m'était permis d'espérer que jamais vous voudriez...

Elle recula d'un pas; sa figure était redevenue très pâle et sa voix tremblait lorsqu'elle dit :

— Quand même je voudrais — croyez-moi, je ne suis pas femme à vous demander de forfaire à votre honneur pour épargner ni vous ni moi. Ne parlons plus de cela. Cela ne sert à rien, sinon à vous faire souffrir plus cruellement. Suivez les conseils de votre propre conscience. Vous les avez écoutés jusqu'ici; ce n'est pas par moi ni pour moi que vous en serez détourné.

Cecil secoua la tête et dit avec un soupir amer :

— Ce sont de nobles paroles. Et, pourtant, c'est si aisé de les prononcer, si dur de les suivre. Si vous aviez une pensée de tendresse pour moi, vous ne pourriez pas me parler ainsi.

Une rougeur soudaine couvrit sa figure. — Vous avez tort de me croire sans sentiment, sans sympathie et sans compassion.

— Tout cela n'est pas de l'amour.

Elle resta silencieuse; en effet, ce qu'elle éprouvait ressemblait mieux à l'amour que tout autre émotion qu'elle avait connue jusque-là.

— Si vous m'aimiez, poursuivait-il passionnément — ah ! mon Dieu, prononcé par moi, ce simple mot est une insulte pour vous; et pourtant je n'ai pas une pensée, pas un sentiment qui ne s'inspire du plus profond respect pour vous; si vous m'aimiez, pourriez-vous rester impassible, pourriez-vous m'encourager à trainer pour toujours cette vie, sans nom, sans ami, sans espoir, éprouvant toute l'amertume de la mort sans en goûter le repos, supportant toutes les souffrances d'un forçat, bien que me sachant innocent ?

— Pourquoi parler ainsi ? Vous déraisonnez; il n'y a qu'un instant, vous me suppliez de ne pas vous engager à violer ce que vous appelez votre honneur, et, lorsque je vous engage à y rester fidèle, vous m'accusez de cruauté.

— Que Dieu me vienne en aide ! Je sais à peine ce que je dis. Je vous le demande : si vous m'aimiez, parleriez-vous ainsi ?

— Ce sont là questions inutiles, murmura-

elle. Je crois avoir parlé comme je devais le faire, comme votre amie...

— Ah ! votre amitié est plus cruelle que ne le serait votre haine.

— Cruelle ?

— Oui ! Quand nous cherchons l'amour, il est cruel de nous offrir l'amitié; c'est un caillou que l'on propose à l'affamé qui demande du pain.

— Lord Royallieu, dit-elle lentement, comme si ce nom de famille était une sorte de lien entre eux; — lord Royallieu, il est indigne de vous de prendre avantage d'une entrevue que j'ai recherchée dans votre seul intérêt. Vous m'affligez, vous me blessez. Je ne sais comment vous répondre, car vous parlez d'étrange sorte et sans en avoir le droit.

— Pardonnez-moi, par pitié ! Pardonnez-moi, je ne vous reverrai plus.

— Je vous pardonne, dit-elle, d'une voix attendrie; vous souffrez trop pour que j'ajoute inutilement à vos douleurs. J'aurais voulu que vous ne m'eussiez jamais rencontrée.

Il y eut un long silence, Elle le regarda pendant quelques minutes, et ses traits délicats reflétaient les émotions contradictoires qui l'agitaient; son cœur s'éveillait peu à peu; sa nature élevée, généreuse, aimante, luttait contre l'orgueil de la naissance.

— Attendez, dit-elle et sa voix avait déjà perdu son accent impérieux; — vous m'avez méconnue. Me supposez-vous donc indifférente à votre sort ? Vous savez que je crois à votre innocence aussi fermement que si vous l'aviez établie par mille preuves irrécusables,

et, si je ne respectais pas votre attachement à l'honneur, vous auriez le droit de penser qu'il ne reste en moi aucun bon sentiment.

Sa voix s'affaiblit pour un instant; puis, avec un effort, elle reprit possession d'elle-même.

— Vous rejetez, dit-elle, mon amitié, vous la jugez cruelle; cette amitié, du moins, vous sera fidèle, trop fidèle, pour qu'en quittant l'Afrique je puisse vous oublier. Je crois en vous. Vous avez décidé qu'il était de votre devoir de ne pas vous affranchir de votre situation actuelle, de ne pas exposer le véritable criminel, de ne pas réclamer les droits de votre naissance; je ne chercherai pas à changer votre décision; mais je ne peux, sans en éprouver une peine infinie, vous abandonner à votre destin. Vous devez trouver, vous trouverez certainement le moyen de me faire connaître ce qu'il advient de vous, de me faire savoir tout au moins que vous êtes vivant.

Elle tendit ses mains vers lui; les larmes troublaient sa voix et tremblaient aux bords de ses paupières.

Ainsi qu'elle l'avait dit, elle souffrait horriblement pour lui.

Il saisit ses mains dans les poignes et les tint un instant serrées contre sa poitrine.

— Dieu vous récompense, dit-il, Dieu vous garde ! Si je demeurais, je vous dirais tout; laissez-moi partir. Oubliez que nous nous sommes jamais rencontrés ! Je suis mort; je veux, je dois être mort pour vous.

(A suivre).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 22<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 44 — du 3 octobre 1901.

Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — Cocoricco, par Jules Chancel. — L'odyssée d'un Eléphant, par Ed. Maynial. — La Fille des Boërs, par Paul Roland. — Le Facteur, par Pierre du Château. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de J. Geoffroy, Edmond Gros, A. Birch, A. Bertrand, Th. Hartmann.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2323 du 5 octobre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Départements : Marseille : Le retour du Général Voyron, Commandant du corps expéditionnaire de Chine. — Le premier baiser du père au fils. — Le Général écoutant le discours de M. de Lanessan, et y répondant. — Un groupe familial.

Les funérailles du Prince Henri d'Orléans : Le cercueil porté sur le corbillard. — Dreux : La chapelle funéraire des Princes d'Orléans. — Le cercueil du Prince Henri, transporté dans la chapelle.

Lyon : Le Congrès international du Travail : Les délégués des Associations ouvrières. — Principaux délégués et délégués principaux.

Paris : Les premières illustrées : Gymnase : Autour de « Manoune » et d'« Hermance a de la vertu ». — M<sup>me</sup> J. Marni. — M<sup>me</sup> Suzanne Desprès. — Les derniers conseils. — Au foyer. — L'auteur de Manoune et ses interprètes. — Autographe de M<sup>me</sup> Marni. — M<sup>lle</sup> Dauphin. — Les auteurs d'« Hermance a de la vertu » : MM. Roland et de Lordre.

L'alcoolisme : Portraits des D<sup>rs</sup> Legrain, Roubinovitch, Philibert et Biémain. — Une expérience sur un cobaye. — Etiquettes contre l'alcoolisme. — Alcooliques (Types divers). Le cantique de tempérance. — Types d'enfants.

Portraits : Le général Voyron. — M. Maurice Barrès. — L'assassin du Président Mac-Kinley. — Afghanistan : (La Cité des Indes) : Vue générale de la ville de Peschavar. — Un Khan afghan. — Un fort. — Groupe de chefs afghans.

— Le Général Chamberlain. — La passe de Kaibar. — La rivière de Caboul. — Côté de la passe de Kaibar en territoire afghan donnant dans la direction de la Russie.

Marine : Le « Celtic », le plus grand cuirassé du monde.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris ; Autour des premières, par G. Montagnac ; Les funérailles du Prince Henri d'Orléans ; La Cité des Indes, par G. S. ; La lutte contre l'alcoolisme, par V. Gœdorp ; La retraite de M. Maurice Barrès ; Le « Celtic » ; Le monument des sources de la Loire ; Le congrès international du Travail, par A. Digor ; Théâtres, par A. Lemaire.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualité ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde : Petit Baileker mondain. — Le sourire. — La critique de la Mode. — Roman : L'Amorphée. — Musique : Valse chantée « En un Rêve », par Edm. Missa. — Ouvrages de Dames, etc.

Le numéro 50 centimes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS. } Premières  
2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES. } livraisons  
3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, } d'une  
et embranchements. } collection  
4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES. } qui  
5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT- } sera  
FERRAND, avec embranche- } continuelle  
ment de Laqueuille à la }  
Bourboule et au Mont-Dore. }  
6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à }  
ARVANT, ligne du Cantal. }

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans dé livre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 123 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la compagnie d'Orléans d'accord avec la compagnie des chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet la délivrance des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou halte du réseau du Midi et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de stations de ces réseaux.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Gaéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

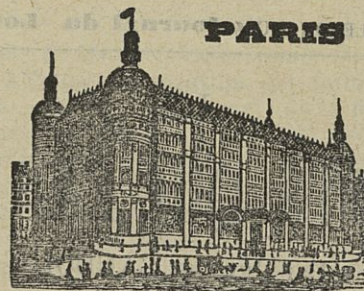
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Gaéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.



GRANDS MAGASINS DU

Printemps NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>, Paris L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

CAFÉS Verts & Torréfiés

P. BUCAILLE et C<sup>o</sup> HAVRE

Maison de gros vendant exclusivement à l'épicerie.

REPRÉSENTANTS demandés, Références

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.